

ARRETÉ :

AR_10_2024

Permission de voirie 20 route de Brienne et circulation

Le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de l'entreprise ACTIUM mandatée par NGE pour le compte de LOSANGE en date du 20 mars 2024 qui souhaite effectuer des travaux de génie civile dans le cadre du déploiement de la fibre optique en occupant temporairement le domaine public au 20 Route de Brienne pour l'adduction de parcelles.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRETE :

Article 1 : Du 26 mars 2024 au 9 avril 2024, l'entreprise ACTIUM mandatée par NGE pour le compte de LOSANGE est autorisée à effectuer des travaux de génie civile dans le cadre du déploiement de la fibre optique en occupant temporairement le domaine public au 20 Route de Brienne pour l'adduction de parcelles.

Article 2

La voie publique ne pourra être occupée que pour la période du 26 mars 2024 au 9 avril 2024 (durée effective des travaux 2 jours) et seulement au droit de la propriété du bénéficiaire de l'autorisation dans le respect des prescriptions techniques (voir plans joints).

Il sera interdit de stationner aux abords des travaux.

Article 3

Les aménagements ne devront pas faire obstacle à l'écoulement des eaux et au libre accès des propriétés riveraines. Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

Article 4

Les travaux ne pourront débuter qu'à la date du 26 mars 2024 et devront être achevés

impérativement avant le 9 avril 2024.

L'inexécution des travaux dans le cadre des délais prescrits conduira le bénéficiaire à déposer une nouvelle demande.

Article 5

Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention. En cas de travaux présentant un caractère de dangerosité pour la circulation ou les usagers du domaine public, les opérations de réhabilitation seront opérées sous le contrôle des services techniques.

Article 6

La présente autorisation est précaire et révocable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence, pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics, sans qu'aucun droit à indemnité ne soit reconnu au profit du bénéficiaire de la présente autorisation.

Article 7

La présente autorisation ne dispense pas son bénéficiaire de se conformer aux dispositions édictées par le Code de l'urbanisme.

Article 8

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne (51100), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Article 9

La secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêt qui sera notifié à l'entreprise ACTIUM, M. le Commandant, Gendarmerie d'Arcis-sur-Aube et M. le Directeur du Service Local d'Aménagement de Brienne-Le-Château.

Fait à Torcy-Le-Grand, le 21 mars 2024

Le maire, Gérard GUERRE-GENTON



Le 21/03/2024

Pour extrait certifié conforme

COMPTE RENDU ACCOMPAGNEMENT SUR SITE

Départ.	NRO	SRO	Date visite	LOSANGE	TEL	Mail
10	024	133	25/01/2024	Mme SAVRY	06 58 21 57 36	msavry@nge.fr

Numéro de projet :
VDR10-2401-016



CLIENT : M. Alexandre CARRE

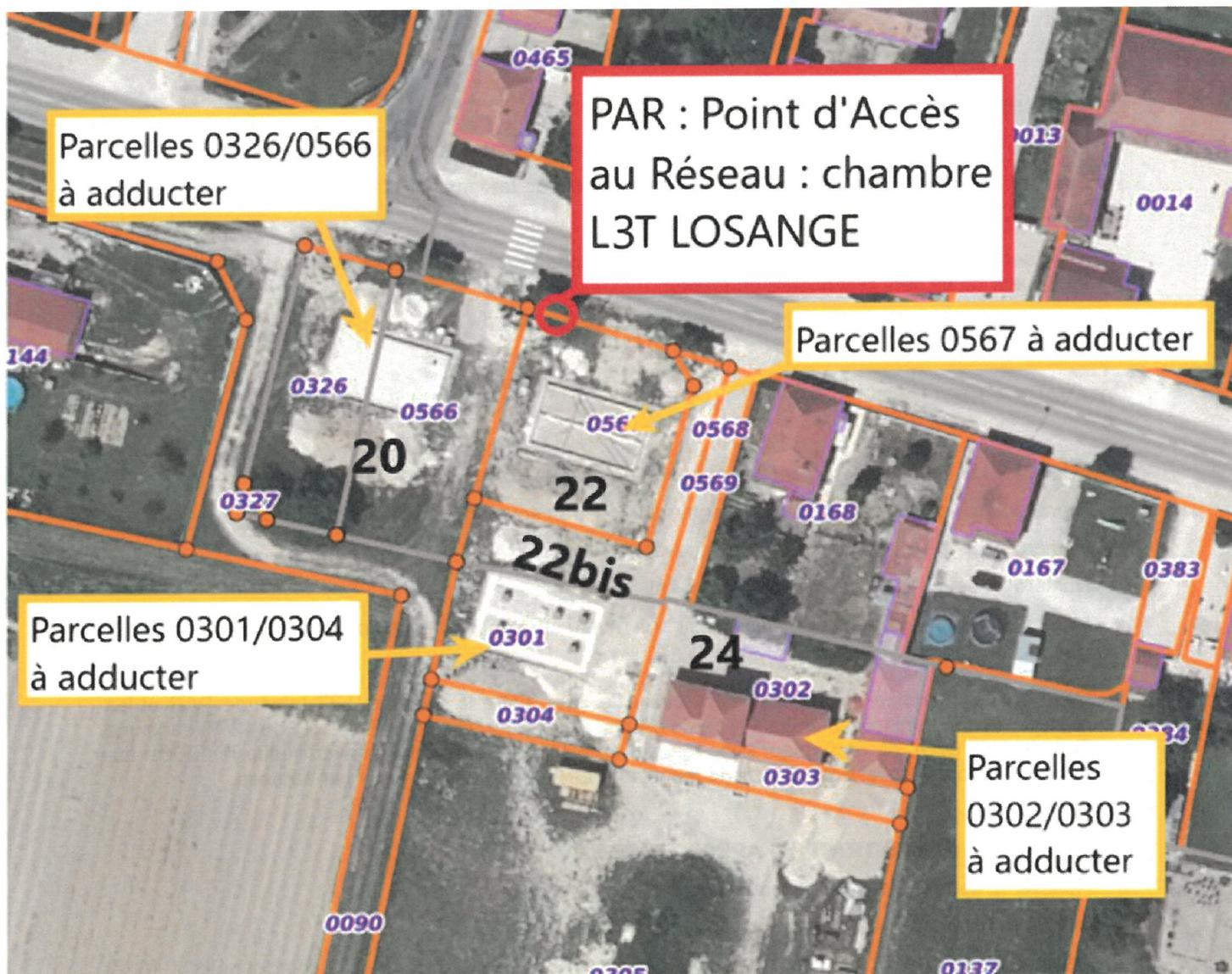
ADRESSE : 20 ROUTE DE BRIENNE, 10700, TORCY-LE-GRAND

TEL : 06 95 23 93 65

PLAN DE SITUATION



PLAN CADASTRAL



Descriptif des travaux proposés par Losange Exploitation

1. DEMARCHES ADMINISTRATIVES AVANT TRAVAUX

- Effectuer la demande de permission de voirie ainsi que l'arrêter de circulation auprès de la mairie
- Effectuer une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)
- Effectuer la détection des réseaux déjà existant
- Effectuer une demande d'accès aux infrastructures appartenant à ORANGE conformément aux règles en vigueur ou au tiers propriétaire du réseau
- Réaliser les plans de génie civil en fonction du retour des DICT

2. TRAVAUX A REALISER

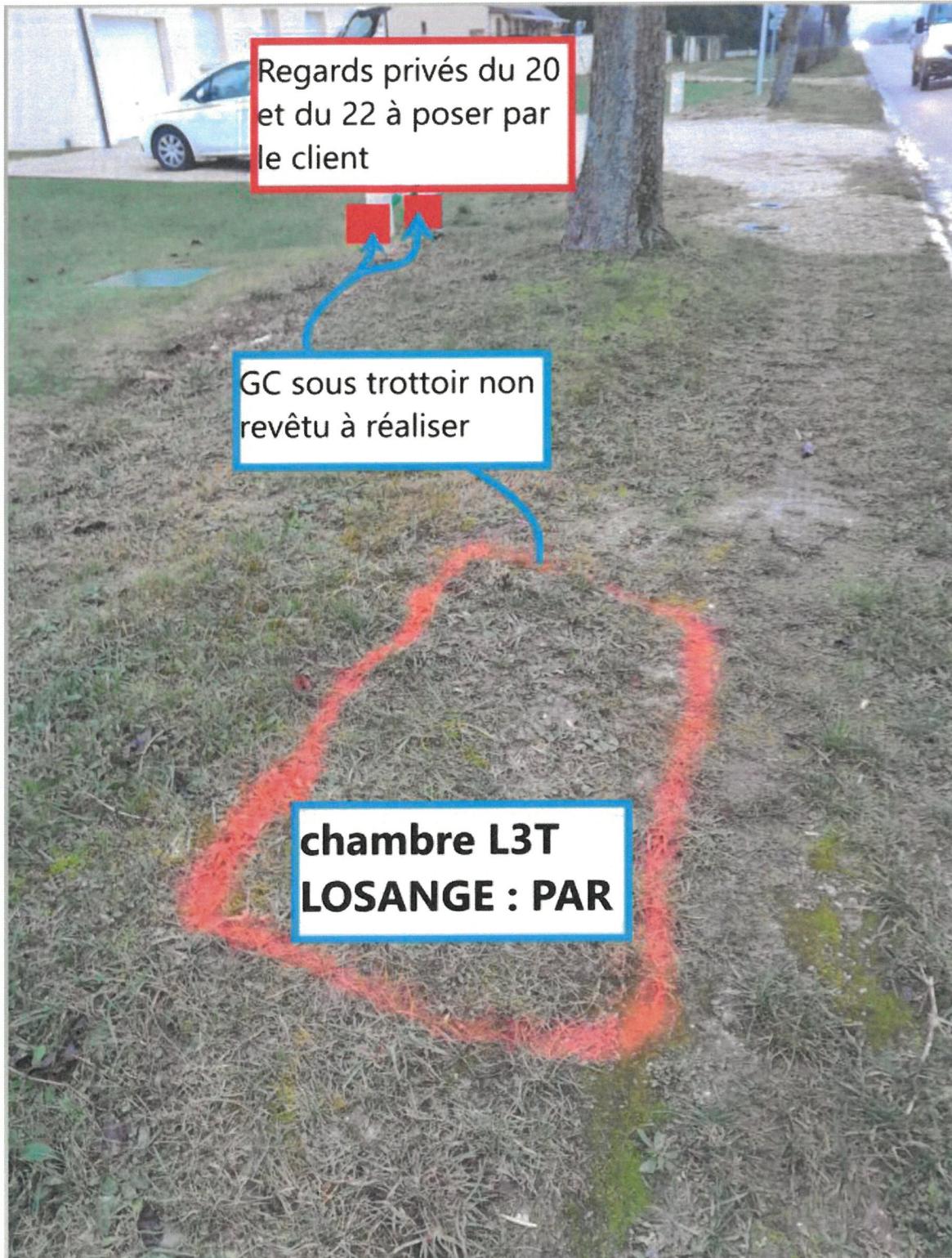
- Numéro 20 et Numéro 22 tranchée commune de 7m sous trottoir non revêtu
- Numéro 22bis et Numéro 24 tranchée commune de 14m sous trottoir non revêtu
- Numéro 22bis seul : 4m sous trottoir non revêtu
- Numéro 24 seul : 14m sous trottoir non revêtu
- La longueur totale de tranchée sous trottoir non revêtu sera de 39m sous trottoir non revêtu

- Réaliser une tranchée sous trottoir non revêtu de 39m, entre la chambre L3T Losange PAR et les regards clients. Venir percuter les 4 regards clients. Poser 2 fourreaux de PVC/LST de 42/45 dans une Tranchée de 60cm de profondeur avec remblai en G.R.H pose de grillage avertisseur vert 20cm au-dessus des fourreaux et pose d'un fil de détection PLINOX sur les fourreaux par adresse.

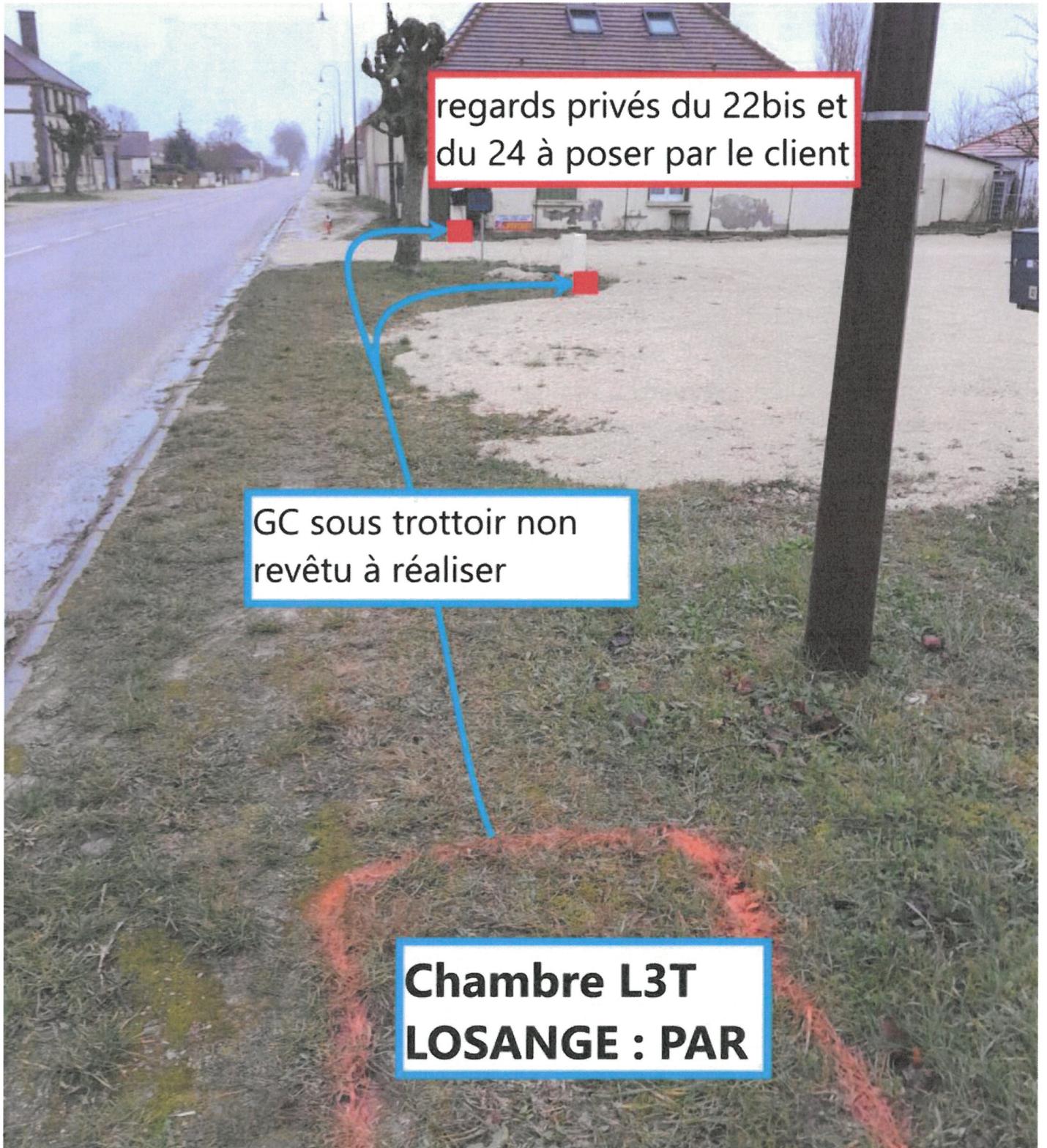
3. DEMARCHES ADMINISTRATIVES APRES TRAVAUX

- Réaliser le dossier d'ouvrage exécuté (DOE)
- Intégrer les travaux réalisés dans les différentes bases de données
- Réaliser le plan de recollement génie civil en classe A (géoréférencé avec 3 coordonnées X, Y, Z) conformément à la réglementation en vigueur
- Réaliser le dossier de fin de travaux Orange conformément aux règles GC BLO en vigueur

PHOTOS DE MISE EN SITUATION (1)



PHOTOS DE MISE EN SITUATION (2)



VDR10-2401-016
RUE DE BRIENNE
SRO-10-024-133
EXTENSION RESEAU

Tirage d'un câble 36FO du SRO jusqu'à la nouvelle boîte ODC 48
Longueur total : 53ml car 13m + 20*2m de loaves dans chaque chambre

Realisation de GC de la chambre 0005 jusqu'à la nouvelle chambre Losange

Fonçage : 8ml

Tranchées sous trottoir non revêtu : 5ml

Pose d'une chambre Losange L3T ainsi que d'une boîte ODC 48

Réalisation de 4 adductions sous trottoir non revêtu : 39ml au total

Récapitulatif :

Création de 13 ml de GC (8 ml de fonçage et 5 ml de tranchées sous trottoir non revêtues).
Pose d'une chambre L3T Losange ainsi que d'une boîte ODC 48.

Création de 4 adductions (longueur totale 39 ml) de la nouvelle chambre Losange jusqu'à chaque regard client.

Tirage d'un câble 36 FO (53 ml) du SRO jusqu'à la nouvelle boîte ODC 48 se trouvant dans la chambre Losange L3T.
La boîte ODC 48 contiendra 4 abonnés ainsi que 1 fibre de réserve.

STBAN	● STBAN
★ 10_024_133_SITE_TELECOM_B2	
BOITE	● PBO
CABLE	
ZACABLE_No1	
CONDUITE	
12 Conduite	
72 Conduite	
288 Conduite	
AERIEN_FACADE	
24 Aérien ou Façade	
ZACABLE_No2	
CONDUITE	
144 Conduite	
ZACABLE_No3	
CONDUITE	
288 Conduite	
ZACABLE_No4	
CONDUITE	
36 Conduite	
POINT_TECH	
CHAMBRE ORANGE	
CHAMBRE LOSANGE	
CHAMBRE AUTRE	
SUPPORT	
ORANGE	
LOSANGE	
AUTRE	
OSM Standard	



